

**Réunion d'adhérents du 21 novembre 2014**  
**avec M<sup>me</sup> Gisèle RUESZ VILLENA**  
**Responsable des recours amiables et judiciaires**  
**à l'URSSAF Île-de-France**  
**Évolution du rôle des URSSAF**

**Présentation de l'URSSAF Île-de-France**

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'URSSAF Île-de-France née de la fusion de l'URSSAF de Paris/région parisienne et de l'URSSAF de Melun, s'est inscrite dans le mouvement de régionalisation du réseau du recouvrement initié en 2012, et qui s'est achevé en 2014 avec 22 URSSAF régionales.

Cet organisme regroupe neuf directions départementales du recouvrement qui permettent d'assurer une relation de proximité avec les cotisants et les partenaires.

Quelques chiffres permettent d'appréhender la dimension de l'URSSAF Île-de-France :

- 1 245 069 cotisants
- 100,3 milliards d'euros encaissés en 2013 avec un taux de recouvrement de 99,28%, étant précisé que les sommes collectées par le réseau des URSSAF sont reversées le jour même aux caisses de protection sociale et sont destinées notamment à financer les prestations offertes par le régime général : remboursement de frais médicaux, versement des indemnités journalières, retraites, prestations familiales etc...
- 68,05% des paiements sont dématérialisés
- 96 000 délais de paiement
- 43 597 actions de contrôle
- 3 569 actions de contrôle contre la lutte contre le travail dissimulé avec 157 M € de redressements

# L'ACTIVITÉ DU CONTENTIEUX AMIABLE ET JUDICIAIRE DE L'URSSAF ÎLE-DE-FRANCE

## 1. LE RECOURS AMIABLE

La Commission de Recours Amiable (CRA) est chargée d'examiner les réclamations formées par les cotisants à l'encontre des décisions prises par l'Organisme dans les domaines relevant du contentieux général de la sécurité sociale<sup>1</sup>

La CRA de l'URSSAF Île-de-France est ainsi amenée à connaître différents types de contestations engagées par les cotisants :

- les contestations suite à décisions administratives (refus d'affiliation, remise en cause d'une exonération, refus de remboursement)
- les contestations de redressements élevées à la suite des contrôles des entreprises
- les contestations des laboratoires pharmaceutiques relatives aux contributions qu'ils doivent
- les contestations relatives à la taxe sur les véhicules terrestres à moteur due par les sociétés d'assurance
- les contestations relatives à la CMU complémentaire

Par ailleurs, la CRA a une compétence spécifique en matière de traitement des demandes de remises de majorations de retard et de pénalités formulées par les cotisants.

La CRA est une émanation du conseil d'administration de l'URSSAF dont les membres sont désignés chaque année :

- deux administrateurs patronaux
- deux administrateurs salariés

Le caractère paritaire de sa composition est essentiel puisque cette commission ne peut valablement statuer que si un représentant de chaque collège est présent.

---

<sup>1</sup> Article R. 142-1

Depuis la régionalisation des URSSAF, une pré-instruction des saisines CRA est réalisée par les IDIRA<sup>2</sup>.

Les dix conseillers départementaux qui siègent paritamment procèdent à un simple examen. Leurs propositions sont ensuite transmises à la CRA qui statue. Elle n'est pas tenue de suivre la proposition qui a été arrêtée par l'IDIRA.

À l'URSSAF Île-de-France compte tenu de sa configuration antérieure, seule une IDIRA a été mise en place sur le département de la Seine-et-Marne. Les dossiers des autres départements sont examinés directement par la CRA comme avant la régionalisation.

### Évolution des saisines de la CRA depuis cinq ans

	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2009
<b>LITIGES</b>	2 362	2 488	2 612	2 437	3 419	+ 45%
<b>DOSSIERS</b>	1 812	2 068	2075	1952	2671	+ 47%
<b>MONTANTS (en M €)</b>	168	150	192	156	264	+ 57%

La forte croissance constatée entre 2012 et 2013, tant en nombre de litiges qu'en montants contestés, ne s'explique pas uniquement par la régionalisation avec la prise en compte des saisines CRA concernant le département de Seine-et-Marne. En occultant les recours des cotisants de Seine-et-Marne (245 saisines enregistrées en 2013) qui représentent un peu plus de 9% des saisines CRA, à périmètre constant, une évolution de 24 % des recours est observée.

Sur la période quinquennale qui vient de s'écouler, l'organisme a dû faire face à une évolution importante des saisines CRA de plus de 47%.

Ce mouvement est confirmé en 2014, puisqu'à la fin octobre une augmentation des recours de plus de 28% est observée. Augmentation qui ne s'explique pas uniquement par l'afflux des contestations liées au monopole de

---

<sup>2</sup> Instance Départementale d'Instruction des Recours Amiables

la sécurité sociale et qui confirme la tendance observée ces cinq dernières années.

### **Concentration des enjeux financiers contestés sur un nombre très restreint de dossiers**

Les enjeux financiers correspondant aux litiges enregistrés en 2013 s'élèvent à 264 millions d'euros.

Il est intéressant de constater que 28 saisines CRA, soit 1,04 % des dossiers contestés, représentent à eux seuls près des deux tiers des enjeux financiers contestés (171 millions d'euros sur les 264 millions d'euros contestés).

### **Évolution des motifs de contestations**

#### **Répartition des contestations par type de litige**

<b>MOTIF DE LA SAISINE</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2013/2012</b>
<b>Décisions administratives</b>	699	731	777	1 359	+ 75%
<b>Redressements suite à contrôle</b>	1 754	1 859	1 643	2 044	+ 24%
<b>Laboratoires pharmaceutiques</b>	35	22	17	16	- 6%
<b>TOTAL</b>	<b>2 488</b>	<b>2 612</b>	<b>2 437</b>	<b>3 419</b>	<b>+ 40%</b>

NOTA : Les données de 2013 incluent pour la première fois la Seine-et-Marne.

L'année 2013 est marquée par une très sensible diminution des contestations relatives aux contributions dues par les laboratoires pharmaceutiques.

En revanche, les saisines CRA suite à décisions administratives (refus d'exonération, refus d'affiliation, refus de remboursement et notamment ceux opposés aux demandes de remboursement Fillon dans le secteur de la grande distribution, mises en demeure....) enregistrent un bond de 75 %.

Il est à noter que les saisines suite à décisions administratives concernant des notifications de sortie du régime auto-entrepreneur ou des refus d'ACCRE<sup>3</sup>, restent majoritaires à l'instar de l'année 2012.

---

<sup>3</sup> Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises

Sur 2014, cette tendance est accentuée avec les recours introduits par les professions libérales qui contestent le monopole de la Sécurité sociale (plus de 300 recours sur ce thème).

### Évolution pluriannuelle du taux de contestation des cotisations redressées suite à contrôle

	2010	2011	2012	2013
Montant redressé (K€)	346 485	304 584	405 325	347 412
Montant contesté devant la CRA (K€)	134 812	147 427	149 000	146 892
Taux de contestation en montant	39 %	48 %	37 %	42 %

Le pourcentage des cotisations et contributions redressées contestées en 2013 augmente de cinq points par rapport à 2012, sans atteindre pour autant son niveau de 2011.

### L'activité de la Commission de recours amiable

En 2013, la CRA a examiné lors de ses 23 séances, 2 056 dossiers (soit 2 613 litiges), représentant des enjeux financiers de près de 152 M €.

Ces chiffres sont en diminution par rapport à ceux de l'année 2012. Toutefois, pour tempérer ce recul, il convient de préciser que l'année 2012 avait été marquée par une opération exceptionnelle de résorption des stocks, destinée à assainir le niveau des instances avant la régionalisation des URSSAF Paris-Région Parisienne et Seine-et-Marne.

### Nombre de décisions rendues

En cinq ans, il peut être constaté une progression constante et spectaculaire du nombre de dossiers examinés par la CRA : **le nombre de dossiers instruits a progressé de plus de 45%**.

2009	2010	2011	2012	2013	2013/2009
------	------	------	------	------	-----------

<b>Nombre de dossiers</b>	1 420	1 845	2 008	2 375	2 056	<b>+ 45%</b>
<b>Nombre de litiges</b>	1 944	2 289	2 494	3 224	2 613	<b>+ 34%</b>

### Nature des décisions par motif de contestation

<b>MOTIF</b>	<b>Abandon</b>	<b>Recouvrement partiel</b>	<b>Recouvrement</b>	<b>Autres décisions (*)</b>	<b>Total</b>
Laboratoires pharma.	1	0	18	0	19
Décision administrative	209	10	652	7	878
Redressement contrôlé	185	71	1 404	56	1 716
	<b>395</b>	<b>81</b>	<b>2 074</b>	<b>63</b>	<b>2 613</b>
	<b>15,1%</b>	<b>3,1%</b>	<b>79,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>100%</b>

\* (dont renvois à une prochaine commission : 25)

La CRA a fait droit totalement aux requêtes des cotisants dans 15% des litiges examinés, et partiellement dans 3% des cas. Ainsi, elle est amenée à confirmer la position prise par les services de l'organisme dans plus des trois-quarts des litiges présentés.

En 2013, la thématique du *travail dissimulé*, qui représentait 14 % des litiges examinés en 2012, a encore progressé de cinq points sans toutefois revenir à son niveau de 2011 (27 % des litiges examinés en 2011).

Ainsi, 481 litiges en matière de travail dissimulé ont été examinés par la commission en 2013, qui a validé la quasi-totalité des redressements notifiés.

À cet égard, le pourcentage de rejets en la matière reste stable par rapport à 2012 (- 1 %).

Les motifs qui, en 2013, ont conduit la commission à faire droit ou partiellement droit aux requêtes, restent les mêmes qu'en 2012, à savoir :

- jugements de relaxe au pénal, alors que l'URSSAF avait chiffré sa créance en exploitant directement un PV de travail dissimulé établi par un partenaire, sans effectuer ses propres constats,

- dossier ayant fait l'objet d'un classement sans suite au pénal avec alignement sur cette position de la CRA de l'URSSAF à l'origine du redressement, ayant estimé que la réalité du travail dissimulé n'était pas établie,
- situation d'entraide familiale justifiée,
- justification que le salarié détecté en situation de travail illégal était en fait salarié d'une entité juridique distincte.

Par ailleurs, à l'identique de l'année 2012, la CRA a été amenée à prononcer des irrecevabilités dans diverses hypothèses, dont notamment celle d'un redressement contesté ayant déjà fait l'objet d'une contrainte signifiée non frappée d'opposition devant le TASS dans le délai de 15 jours.

#### **Délais d'obtention des décisions :**

	<b>Nombre de Décisions</b>	<b>Délai moyen à partir de la date d'instance</b>
<b>Année 2011</b>	2 008	5 mois et 18 jours
<b>Année 2012</b>	2 375	7 mois
<b>Année 2013</b>	2 056	6 mois et 21 jours

#### ***le volume des instances***

#### **Le flux des recours devant la Commission de recours amiable en 2013**

	<b>Instances au 31/12/12</b>	<b>Contestations Reçues</b>	<b>Décisions Rendues</b>	<b>Retour en DDR</b>	<b>Instances au 31/12/13</b>
<b>Nombre de dossiers</b>	324	2 671	2 056	81	858
<b>Nombre de litiges</b>	453	3 419	2 613	100	1 159
<b>Montant €</b>	53 402 948	263 582 106	151 510 076	10 488 001	154 986 977

L'évolution notable du niveau des instances au 31/12/2013 malgré une activité soutenue de la commission de recours amiable s'explique par l'envol du nombre de contestations reçues (+ 40 points).

**Un taux important de recours à l'encontre des décisions de la CRA**

**Les recours sur contestation CRA introduits devant les TASS de la région Île-de-France**

<b>TASS</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2013/2012</b>
<b>PARIS</b>	440	522	555	+ 6%
<b>MELUN</b>	NC	NC	96	/
<b>MEAUX</b>	NC	NC	55	/
<b>VERSAILLES</b>	58	59	92	+ 56%
<b>ÉVRY</b>	41	52	75	+ 44%
<b>NANTERRE</b>	108	141	158	+ 12%
<b>BOBIGNY</b>	108	161	201	+ 25%
<b>CRÉTEIL</b>	54	79	71	- 10%
<b>PONTOISE</b>	41	78	64	- 18%
<b>TOTAL</b>	<b>850</b>	<b>1 092</b>	<b>1 367</b>	<b>+ 25%</b>

Le taux global de recours, toutes juridictions confondues, augmente dans une proportion non négligeable de 25 %.

Toutefois, ce pourcentage global recouvre des situations très diverses.

En effet, si le taux de recours devant le TASS de Paris connaît une augmentation modérée de 6 %, il explose devant les TASS de Versailles et d'ÉVRY, avec des augmentations respectives de 56 % et 44 %.

En revanche, le TASS de Pontoise, qui avait connu en 2012 une augmentation spectaculaire de 90 % du nombre de ses recours, amorce pour la première fois depuis quatre ans, une baisse significative de 18 %.

Le TASS de Bobigny, seule juridiction compétente pour examiner les recours des Très Grandes Entreprises et Grandes Entreprises, voit le nombre de ses recours progresser de 25 % en 2013, contre 49 % en 2012.

### **Le taux de contestation des décisions CRA**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2013/2012</b>
<b>Dossiers examinés en CRA</b>	1 420	1 845	2 008	2 375	2 056	-13%
<b>Contestations de décisions CRA formées devant les TASS</b>	556	696	850	1 092	1 367	+ 25%
<b>%</b>	<b>40%</b>	<b>38%</b>	<b>42%</b>	<b>46%</b>	<b>66%</b>	<b>+ 20 pts</b>

Le taux de contestation des décisions de CRA devant les TASS, qui s'établissait aux alentours de 40 % sur les années 2009 à 2012, croît de 20 points en 2013 pour atteindre 66 %. Cette évolution doit toutefois être nuancée par le fait que, pour un même dossier, deux recours peuvent être formulés à savoir sur silence de la CRA dès lors qu'elle ne s'est pas prononcée dans le délai d'un mois et suite à la décision explicite notifiée par cette même instance.

### Un taux de jugements favorables toujours élevé

<b>TASS</b>	<b>Décisions notifiées en 2013</b>	<b>Taux de jugements favorables</b>
<b>PARIS</b>	639	80%
<b>MELUN</b>	30	77%
<b>MEAUX</b>	18	89%
<b>VERSAILLES</b>	58	76%
<b>ÉVRY</b>	40	88%
<b>NANTERRE</b>	113	85%
<b>BOBIGNY</b>	171	88%
<b>CRÉTEIL</b>	40	85%
<b>PONTOISE</b>	31	77%
<b>TOTAL</b>	<b>1 140</b>	<b>82%</b>

Le pourcentage de jugements favorables à l'organisme reste élevé, et augmente pour la première fois depuis deux ans de deux points, avec 82 % des jugements notifiés confirmant la position de la CRA (2010 : 81 %, 2011 : 80 %, 2012 : 80 %).

On observe que les TASS de Melun, Versailles et Pontoise ont un taux de confirmation des décisions CRA inférieur à la moyenne de l'ensemble des juridictions.

En revanche, les TASS de Meaux, Évry et Bobigny se situent six à sept points au-dessus de la moyenne.

### **UNE ACTIVITÉ CROISSANTE DES TRIBUNAUX DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE**

**Une augmentation des recours formés devant les TASS**

**Évolution du nombre de recours**

	<b>Oppositions</b>	<b>Contestations</b>	<b>Remises</b>	<b>Demandes</b>	<b>Total</b>
--	--------------------	----------------------	----------------	-----------------	--------------

	à contrainte	CRA		principales en paiement	
<b>2009</b>	2 168	556	1 407	28	4 159
<b>2010</b>	2 200	696	1 430	29	4 355
<b>2011</b>	2 908	850	775	45	4 578
<b>2012</b>	2 731	1 092	994	34	4 851
<b>2013</b>	3 889	1 367	845	29	6 130*
<b>Evolution 2013/12</b>	<b>+42%</b>	<b>+25%</b>	<b>-15%</b>	<b>-15%</b>	<b>+26%</b>

\* TASS d'Île-de-France uniquement. Non compris 112 recours concernant des TASS situés hors du ressort de l'URSSAF d'Île-de-France.

Nota : les chiffres de 2013 incluent les recours formés devant les TASS de Meaux et Melun.

Le nombre de recours formés devant les TASS par les cotisants continue d'évoluer à la hausse. La plus forte progression concerne les oppositions à contraintes.

En revanche, il peut être noté l'amorce d'un recul du nombre de recours suite à décisions de remise des majorations de retard.

### **Comparaison pluriannuelle du taux d'opposition à contrainte**

Le taux d'opposition à contrainte (données incluant pour 2013 l'ex-URSSAF de Seine-et-Marne), stable sur les années antérieures, subit une augmentation de + 0,38 %.

	Contraintes remises aux huissiers	Oppositions à contraintes	Taux d'opposition
<b>2011</b>	176 756	2 908	1,65%
<b>2012</b>	174 904	2 796	1,60%
<b>2013</b>	201 096	3 978	1,98%
<b>Evolution 2013/2012</b>	<b>+ 15%</b>	<b>+ 42%</b>	

Cette augmentation est à corrélérer avec l'accélération des procédures de recouvrement forcées mises en place par l'organisme, accélération qui a permis la réduction du délai entre l'envoi de la mise en demeure et la délivrance de la contrainte qui a porté ses fruits et permet une amélioration notable du taux de recouvrement des créances à moins de 100 jours.

### Une augmentation du nombre de jugements notifiés

TASS	Jugements	Oppositions à contrainte	Contestations CRA	Remises	Demandes principales en paiement	Total %
PARIS	Rendus	1 513	639	453	33	2 638
	<i>Favorables à l'UR</i>	95%	80%	43%	91%	82%
MELUN	Rendus	85	30	19	1	135
	<i>Favorables à l'UR</i>	96%	77%	26%	100%	82%
MEAUX	Rendus	77	18	9	1	105
	<i>Favorables à l'UR</i>	99%	89%	56%	100%	93%
VERSAI LLES	Rendus	203	58	36		297
	<i>Favorables à l'UR</i>	92%	76%	67%		86%
ÉVRY	Rendus	184	40	69	10	303
	<i>Favorables à l'UR</i>	97%	88%	52%	90%	85%
NANTER RE	Rendus	354	113	111	4	582
	<i>Favorables à l'UR</i>	94%	85%	28%	100%	80%
BOBIGN Y	Rendus	214	171	79	1	465
	<i>Favorables à l'UR</i>	97%	88%	58%	100%	87%
CRÉTEI L	Rendus	116	40	65	1	222
	<i>Favorables à l'UR</i>	96%	85%	29%	100%	74%

<b>PONTOISE</b>	Rendus	164	31	69		264
	<i>Favorables à l'UR</i>	92%	77%	32%		75%
<b>TOTAL TASS RP</b>	Rendus	2 910	1 140	<b>910</b>	<b>51</b>	<b>5 011</b>
	<i>Favorables à l'UR</i>	<b>95%</b>	<b>82%</b>	<b>42%</b>	<b>92%</b>	<b>82%</b>

Le nombre de jugements notifiés, hors TASS de Meaux et Melun non inclus dans le périmètre des bilans précédents, augmente de près de 9% (jugements notifiés hors Meaux et Melun 4 384 en 2012, 4 771 en 2013).

Cette augmentation est, entre autres, liée à la mise en place par le TASS de Paris à compter du dernier trimestre 2013 d'audiences exclusivement réservées aux litiges de l'organisme, expérimentation menée sous l'égide du Tribunal de grande instance de Paris pour améliorer le délai d'obtention d'une décision de justice et abaisser le niveau des instances judiciaires. Ces audiences sont précédées d'une conférence présidentielle (hors la présence des assesseurs des TASS) qui permet de vérifier si le dossier est en état d'être plaidé et de fixer un calendrier de procédure.

Compte tenu de la date de mise en place de cette nouvelle organisation, son impact reste modéré sur 2013.

En ce qui concerne les juridictions de banlieue, les TASS de Versailles et Pontoise ont vu leurs résultats se dégrader, alors que ceux de Nanterre (+ 121 jugements) et Évry (+ 142 jugements) ont progressé.

Le TASS de Bobigny qui examine les litiges des Grandes et Très Grandes Entreprises accuse un léger recul (- 15 jugements) mais progresse de trois points en termes de jugements favorables à l'organisme (2012 : 84 %, 2013 : 87 %).

### **Des délais moyens d'obtention des jugements globalement stables**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Variation D 13/12</b>
--	-------------	-------------	--------------------------

<b>PARIS</b>	10 mois 15 jours	8 mois 22 jours	↘
<b>MELUN</b>	NC	8 mois 10 jours	-
<b>MEAUX</b>	NC	7 mois 13 jours	-
<b>VERSAILLES</b>	1 an 4 mois 13 jours	1 an 10 mois 14 jours	↗
<b>ÉVRY</b>	9 mois 4 jours	9 mois 13 jours	↗
<b>NANTERRE</b>	10 mois 3 jours	11 mois 27 jours	↗
<b>BOBIGNY</b>	10 mois 4 jours	9 mois 7 jours	↘
<b>CRÉTEIL</b>	7 mois 23 jours	7 mois 24 jours	→
<b>PONTOISE</b>	1 an 6 mois 18 jours	1 an 4 mois 20 jours	↘
<b>Total TASS IDF</b>	11 mois 9 jours	10 mois 10 jours	↘

Le délai moyen d'obtention d'un jugement diminue d'un mois sur l'ensemble des TASS.

La plus forte réduction du délai est enregistrée par le TASS de Paris, et ce en relation avec la mise en place des audiences de mise en état qui permettent un suivi plus rigoureux des procédures en cours.

Il est observé sur le TASS de Versailles la plus forte dégradation (+ 6 mois).

### Les instances devant les TASS

	<b>Variation 2011/2010</b>	<b>Variation 2012/2011</b>	<b>Variation 2013/2012</b>
TASS de Paris	- 9%	+ 2%	+ 4%
TASS des Yvelines	+ 11%	+ 16%	+ 25%
TASS de l'Essonne	+ 20%	+ 38%	+ 12%
TASS des Hauts-de-Seine	+ 13%	+ 31%	+ 25%
TASS de Seine-Saint-Denis	+ 35%	+ 5%	+ 30%
TASS Val-de-Marne	+ 39%	+ 117%	+ 44%
TASS du Val-d'Oise	+ 18%	- 6%	+ 25%
TASS de Seine-et-Marne	Non communiqué		

Il apparaît une évolution significative des instances devant les TASS. Globalement, tous TASS confondus, le nombre d'instances a évolué à la hausse sur les deux dernières années de la façon suivante :

	En nombre	<b>Variation année/année-1</b>
Situation au 31/12/2010	3 635	
Situation au 31/12/2011	3 800	+ 5%
Situation au 31/12/2012	4 267	+ 12%
Situation au 31/12/2013	5 386	+ 26%

<b>TASS PARIS</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	644	806	216	1	38	1 705
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	1 773	554	364	1	16	2 708
<b>sorties (décisions rendues)</b>	1 513	638	453	1	33	2 638
<b>nouveau stock</b>	904	722	127	1	21	1 775
<b>TASS MELUN</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	Non communiqué					0
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	205	95	48	1	1	350
<b>sorties (décisions rendues)</b>	85	30	19	0	1	135
<b>nouveau stock</b>	120	65	29	1	0	215
<b>TASS MEAUX</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	Non communiqué					0
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	193	55	27	0	1	276
<b>sorties (décisions rendues)</b>	77	18	9	0	1	105
<b>nouveau stock</b>	116	37	18	0	0	171
<b>TASS VERSAILLES</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	413	109	46	0	1	569
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	289	92	56	0	1	438
<b>sorties (décisions rendues)</b>	203	58	36	0	0	297
<b>nouveau stock</b>	499	143	66	0	2	710
<b>TASS EVRY</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	153	80	58	0	4	295
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	193	75	60	0	9	337
<b>sorties (décisions rendues)</b>	184	40	69	0	10	303
<b>nouveau stock</b>	162	115	49	0	3	329
<b>TASS NANTERRE</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	255	275	94	0	4	628
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	488	158	92	0	1	739
<b>sorties (décisions rendues)</b>	354	113	111	0	4	582
<b>nouveau stock</b>	389	320	75	0	1	785
<b>TASS BOBIGNY</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	149	213	55	0	2	419
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	290	201	101	0	0	592
<b>sorties (décisions rendues)</b>	214	171	79	0	1	465
<b>nouveau stock</b>	225	243	77	0	1	546
<b>TASS CRETEIL</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	86	94	57	0	2	239
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	199	71	57	0	0	327
<b>sorties (décisions rendues)</b>	116	40	65	0	1	222
<b>nouveau stock</b>	169	125	49	0	1	344
<b>TASS PONTOISE</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	207	145	59	0	1	412
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	259	64	40	0	0	363
<b>sorties (décisions rendues)</b>	164	31	69	0	0	264
<b>nouveau stock</b>	302	178	30	0	1	511
<b>TOTAL TASS</b>	<b>Opposition à contrainte</b>	<b>Contestation C R A</b>	<b>Remises MR/PEN</b>	<b>C S G</b>	<b>Ddes en paiement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ancien stock</b>	<b>1 907</b>	<b>1 722</b>	<b>585</b>	<b>1</b>	<b>52</b>	<b>4 267</b>
<b>entrées (avis de recours reçus)</b>	<b>3 889</b>	<b>1 365</b>	<b>845</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>6 130</b>
<b>sorties (décisions rendues)</b>	<b>2 910</b>	<b>1 139</b>	<b>910</b>	<b>1</b>	<b>51</b>	<b>5 011</b>

## L'activité des cours d'appel en matière sociale

Deux cours d'appel ont à connaître la majorité des litiges impliquant l'URSSAF Île-de-France :

- la Cour d'appel de Versailles pour les litiges jugés en 1<sup>ère</sup> instance par les juridictions des Yvelines, des Hauts-de-Seine et de Pontoise,
- la Cour d'appel de Paris pour les affaires examinées initialement par les magistrats de Paris, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne.

### Les avis d'appels enregistrés

Appel en matière sociale	Initiative du recours		Total	Evolution annuelle
	Cotisant	URSSAF-75		
2009	175	14	189	+ 7%
2010	254	13	267	+ 41%
2011	318	59	377	+ 41%
2012	389	55	444	+ 18%
2013	609	54	663	+ 49%

663 appels en matière sociale ont été formés en 2013, soit une progression de près de 50% par rapport à 2012. Le nombre des appels a plus que triplé en cinq ans.

### Les décisions rendues

En 2013	Cotisant	URSSAF	Total
Gains	256	23	279
Perte	26	20	46
Total	282	43	325

En 2012	Cotisant	URSSAF	Total
Gains	206	18	224
Perte	4	8	12
Total	210	26	236

Malgré une augmentation du nombre d'arrêts rendus (+ 38%), les cours ont des difficultés à absorber le nombre de recours introduits par les requérants.

### **Le pourcentage d'arrêts favorables en matière sociale**

86% des arrêts d'appels rendus en 2013 sont favorables à l'URSSAF, ce qui traduit le bon niveau de défense assuré par l'équipe d'inspecteurs contentieux qui assure la rédaction des conclusions et la représentation de l'organisme devant les cours d'appel.

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Nombre d'arrêts</b>	128	115	211	236	325
<b>% d'arrêts favorables</b>	81%	87%	96%	95%	86%

### **Le délai moyen d'obtention d'un arrêt**

<b>Cours d'appel</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>PARIS</b>	23 mois	23 mois	22 mois	21 mois
<b>VERSAILLES</b>	20 mois	19 mois	16 mois	17 mois

Le délai d'obtention d'un arrêt reste relativement stable.

### ***L'activité de la Cour de Cassation en matière sociale***

#### **Les pourvois enregistrés**

	<b>Initiative du recours</b>		<b>Total</b>
	<b>Cotisant</b>	<b>URSSAF-75</b>	
<b>2011</b>	51	2	<b>53</b>
<b>2012</b>	38	2	<b>40</b>
<b>2013</b>	75	8	<b>83</b>
<b>2013/2012</b>	<b>+ 49%</b>	<b>+ 75%</b>	<b>+ 52%</b>

En 2013, huit pourvois ont été autorisés par l'ACOSS et introduits par l'organisme.